

AVIS À LA POPULATION

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public uniquement les LUNDI, MARDI et VENDREDI de 14 à 18 h (ou sur rendez-vous)

REGLEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a voté le nouveau règlement de l'eau ainsi que celui de l'assainissement.

CES RÈGLEMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

La commune vous propose trois formules de paiement pour vous acquitter de vos factures d'eau :

1°/ LE PAIEMENT À L'ÉCHÉANCE :

Vous recevrez deux factures par an. La première vous sera adressée courant avril, correspondra à une estimation de votre consommation basée sur votre facture de l'année précédente. La seconde que vous recevrez courant octobre correspondra au montant de votre consommation réelle. Celui-ci sera calculé après relevé de votre compteur et le montant de l'estimation versé en avril sera déduit. Il s'agira donc du solde de l'année.

Vous pourrez régler ces factures par le mode de paiement que vous souhaitez : chèque, espèces ou carte-bleue.

2°/ LE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

Vous recevrez deux factures par an. La première vous sera adressée courant avril, correspondra à une estimation de votre consommation basée sur votre facture de l'année précédente. La seconde que vous recevrez courant octobre correspondra au montant de votre consommation réelle. Celui-ci sera calculé après relevé de votre compteur et le montant de l'estimation versé en avril sera déduit. Il s'agira donc du solde de l'année.

Ces factures seront prélevées automatiquement sur votre compte bancaire. Pour cela il faut compléter le dossier (qui est à télécharger en utilisant le lien donné au bas de cet article) accompagné d'un RIB et le retourner en mairie avant le 1er décembre de l'année en cours pour bénéficier du service l'année suivante.

2°/ LE TITRE PAYABLE PAR INTERNET (TIPi):

Pour les habitués d'Internet, c'est facile et rapide. De plus le TIPi) est sécurisé et vous pouvez effectuer le paiement 7jours sur 7 et 24 heures sur 24 Il faudra vous munir de votre facture et de votre carte bancaire en vous connectant sur le site Internet dont l'adresse ci-dessous:

<http://www.tipi.budget.gouv.fr> de la Direction Générale des Finances Publiques

CRÉDIT PHOTO

Merci à tous ceux d'entre vous qui nous ont permis d'illustrer ce bulletin municipal et de le rendre plus attrayant.

TARIFS COMMUNAUX INCHANGÉS

SALLE POLYVALENTE

PERSONNE RÉSIDANT SUR LA COMMUNE

1 journée : 65 €
Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 130 €
vaisselle journée : 65 €
vaisselle week-end : 80 €

PERSONNE RÉSIDANT HORS COMMUNE

1 journée : 80 €
Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 160 €
vaisselle journée : 65 €
vaisselle week-end : 80 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

gratuité

* Pour toutes les locations, une caution de 500 € sera exigée ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile,

* Lorsque le chauffage est demandé, alors un supplément de 30 € est réclamé pour une journée et de 40 € pour un week-end.

EAU & ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

Montant HT de la part fixe : 92,40 €
Montant H.T. du m³ pour les particuliers : 1,155 €
Montant H.T. du m³ pour les professionnels :
consommation < 300 m³ : 1,050 €
consommation > 300 m³ : 0,840 €

Ne dépend pas de la commune, mais de l'agence de l'eau ...
Redevance pollution domestique : 0,290 € le m³

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Montant H.T. de la part fixe : 78,32 €
Montant H.T. du m³ : 0,979 €

Ne dépend pas de la commune, mais de l'agence de l'eau ...
Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0,155 € le m³

CIMETIÈRE COMMUNAL

CONCESSION DE 2 m²

30 ans : 240 €
50 ans : 500 €

COLOMBARIUM COMMUNAL :

15 ans : 300 €
30 ans : 500 €
50 ans : 600 €

concession perpétuelle : 750 €

Prix de la porte : 100 € gravure à la charge du propriétaire

JARDIN DU SOUVENIR

Pose d'une plaque : 50 €

LOCATIONS À LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

DES TERRAINS DE CHASSE COMMUNAUX :

330 € par an

DU LOCAL COMMUNAL :

400 € par an



BULLETIN MUNICIPAL

N°18

Janvier 2019

mairieserrieressurain@orange.fr

09 62 62 30 03

SOMMAIRE DU N°18

- Page 1 : Le mot du maire
- Page 2 : Commission "pour nos fleurs"
- Page 3 : comité des fêtes de serrières-sur-ain
- Page 4 : Vie associatives de la commune
- Page 5 : Ainsi va la vie à Serrières sur Ain
- Page 6 : Informations communales

**Dossier : pages 7 à 9 :
INFORMATIONS
SUPRACOMMUNALES**

- Page 10 : Avancement du PLU, concertation
- Page 11 : Voyage souterrain en milieu karstique
- Page 12 : Histoire du pavillon de lecture
- Page 13 : Histoire du pavillon de lecture
- Page 14 : L'AFP Autorisée
- Page 15 : Sauver Communes et République
- Page 16 : Avis communaux divers

LE MOT DU MAIRE



Depuis des années, la politique nationale est très défavorable aux collectivités rurales. Notre bulletin municipal n'a jamais manqué de protester contre cette situation. Référons -nous à quelques articles des derniers numéros : N°14 : loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) « **SONNONS LE TOSCIN !** » ; N° 15 : « **BAISSE DES DOTATIONS DE LA COMMUNE DE SERRIÈRES SUR AIN** » ; N°16 : « **NOTRE NOUVEAU PLU DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LE SCOT BUCOPA SOIT 1% D'AUGMENTATION DE LA POPULATION DE NOTRE COMMUNE AU MAXIMUM PAR AN DONC MOINS DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES** » ; N° 17 : A l'évocation de la « **LIBRE ADMINISTRATION DES COMMUNES** » par le Président du Sénat au 100^{ème} Congrès des maires de France alors que le transfert de la compétence eau et assainissement devient obligatoire, Jean Michel Boulmé lui répond sous les applaudissements des milliers de maires présents : « **CELLE-CI DEVIENT DE PLUS EN PLUS DÉCORATIVE** ». Tant et si bien qu'à ce jour, constat inédit et inquiétant, on a connu, entre mars 2014 et août 2018, 18 démissions municipales par mois. La moitié des Maires élus pour la première fois en 2014 ont l'intention de raccrocher leur écharpe tricolore au terme de leur premier mandat. Les élus ont le sentiment d'être relégués au rang de simples exécutants administratifs et d'assister, impuissants à la dévitalisation de leur commune. Malgré ces circonstances, je félicite notre conseil municipal qui résiste et de garde le moral. Une équipe municipale c'est autant de talents au service des autres. Le bénévolat entraîne enthousiasme, confiance et optimisme. Plus un individu s'implique plus il a envie d'agir !

Début 2018 la mairie s'est dotée d'un nouveau portail coulissant et d'une nouvelle barrière garantissant la sécurité entre cour et route départementale. Et l'année s'est poursuivie par les réalisations suivantes : intervention de l'entreprise ACI (Atelier chantier d'Insertion de Neuville/Ain) pour l'entretien annuel des roseaux de notre station de traitement des eaux usées, pour la réalisation de socle de poubelles dans chaque hameau, et pour des travaux de peinture des portes de l'église. Les réservoirs de Serrières et Sonthonnax ont été nettoyés. Le chemin d'accès au réservoir de Serrières très dégradé a été traité en bicouches. Et l'AFP s'agrandit avec un nettoyage impressionnant du secteur de la Fontaine jusqu'à la roselière. Notre plan communal de sauvegarde est terminé et nos règlements eau et assainissement ont été remis à jour. Pour 2019, la révision de notre POS en PLU se poursuit, la révision de notre schéma directeur d'assainissement est en cours de finalisation tandis qu'un séparatif « eau pluviale » sera mis en place sur les hameaux de Serrières et Sonthonnax. Un programme d'enfouissement des réseaux en cours d'études devrait se concrétiser fin 2019. A ce programme d'enfouissement de réseaux sera intégré un nouveau système d'éclairage communal LED en remplacement de l'existant obsolète avec ses ampoules mercure non remplaçables. Un nouveau chauffage pour la mairie est en cours d'étude en remplacement de la chaudière gaz défaillante ainsi qu'un système de contrôle intrusion des locaux de la mairie suite au vol subit en cours d'année.

« Le bénévolat c'est aussi être dans l'action et la solidarité »
Nos associations : CCAS, pour nos fleurs, l'AFP, le Comité des fêtes, la Diane de Serrières sur Ain et la Gaule de Noire Fontaine ont encore été très actives durant cette année 2018. N'hésitez pas à les rejoindre, on a toutes et tous un brin de talent en soi et le mettre au service des autres c'est peut-être ça la clé du bonheur.

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU PERSONNEL COMMUNAL SE JOINT À MOI POUR VOUS SOUHAITER, À TOUTES ET À TOUS, À VOS FAMILLES ET À VOS PROCHES, TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE.

Derniers chiffres officiels de l'INSEE : Serrières-sur-Ain a une population légale de 133 habitants en vue des dotations ...

Rappelons que le conseil municipal avait pour sa part établi en 2017 la répartition entre nos hameaux ...
Merpuis : 85 habitants, Serrières : 23, Sonthonnax le Vignoble : 11, Le Betet : 6, La Serra : 4, Roches rouges : 4, Malaval : 2, Angine : 1 habitant ... un total de 135 habitants ... Explication : depuis cette date, il y a eu 1 naissance et 2 décès et un formulaire n'était pas revenu lors du recensement ... nous sommes donc 134

SERRIÈRES, MERPUIS, MERPUIS, MALAVAL, SONTTHONNAX LE VIGNOBLE

LES FLEURS DE SERRIÈRES-SUR-AIN

« » »

Fleurir c'est donner de la couleur et de la bonne humeur à notre cadre de vie

Le conseil municipal est un partenaire actif du fleurissement communal, il prend en charge l'achat des plants de la commission « fleurissement et environnement ».

Le fleurissement réunit des personnes qui apportent leur savoir-faire et leur talent, et rendent agréable aux yeux des villageois et des visiteurs notre village.

Il faut savoir que les volontaires se voient octroyer dans la mesure du possible un suivi des fleurs au plus près de leur résidence. Et que nous rejoindre signifie du coup, avoir la possibilité de rendre plus attractif le secteur où vous vivez

VENEZ DONC AVEC NOUS POUR EMBELLIR VOTRE CADRE DE VIE !

CI-DESSOUS L'ANCIEN JARDIN DE L'INSTITUTEUR EN COURS DE RÉNOVATION



SAUVER LES COMMUNES, CELLULES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) MON INTERVENTION AU 101^{ème} CONGRÈS

Par Jean-Michel Boulmé

Le journaliste qui dirige les débats me donne la parole à un moment où le thème du débat est « intercommunalité ou supracommunalité », thème sur lequel je suis le dernier intervenant avant la réponse de la tribune. Voici un résumé de mon intervention :

Je me félicite qu'on aborde enfin cette question ... je rappelle qu'intercommunalité signifie étymologiquement « entre » les communes et que supracommunalité signifie étymologiquement « au-dessus » des communes ; il y a la même différence qu'entre des institutions « internationales » et des institutions « supranationales ». Des institutions « supranationales » ne peuvent pas être démocratiques. (Applaudissements)

Le débat sur cette question est volontairement des plus confus, en particulier sur l'attitude vis-à-vis des communes des girondins et les jacobins. Lisez Pierre-Yves COLLOMBAT dans le numéro de 36 000 communes de septembre 2019, vous y verrez comment, lorsque la révolution de 1789 créa 84 départements et environ 40 000 communes, CONDORCET et les autres girondins s'opposaient déjà aux libertés communales et préféraient aux communes l'échelon cantonal comme échelon de base !

C'est pourquoi je m'étonne qu'aucun des intervenants qui m'ont précédé ne se soit saisi de l'information donnée tout à l'heure par André LAIGNEL (*) : L'AMF a fait interroger 5000 maires et ce sont 83 % d'entre eux qui se déclarent opposés au volet intercommunal de la loi NOTRe ! un échantillon de 5000 maires pour 35 000 communes qui existent encore : c'est plus qu'un échantillon représentatif ! bien plus représentatif que les plateaux qu'on nous présente ici comme chaque année lors des congrès de l'AMF auprès desquels on n'aurait pas du tout reçu la même réponse à la question posée !

Dans quel pays est-t-on lorsque 83 % des maires sont opposés au volet intercommunal de la loi NOTRe et que la loi nous est cependant imposée. ? Où est la République dont nous nous voulons les défenseurs, nous les élus des communes ?

En 2018 c'est la *COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT* qui a été transférée obligatoirement aux communautés à partir de 2026 (**) et pour les communautés d'agglomérations c'est déjà fait : Jean-François DEBAT (***) lui-même le regrettait tout à l'heure à la tribune, et il nous a expliqué comment, dans l'impossibilité de l'exercer depuis Bourg-en-Bresse, il devait monter ce que j'appellerai une usine à gaz pour, en définitive la rapprocher des communes ou anciennes petites communautés, là où elle peut être exercée en connaissance de cause.

Une nouvelle menace concerne cette année la *COMPETENCE SCOLAIRE*. Je lis ce qu'affirme le rapport Action Publique 2022 : « Au niveau maternel et élémentaire, nous préconisons de transférer les *COMPETENCES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES* au niveau intercommunal ... ». Et j'invite tous les maires présents à consulter sur Internet « *LA GAZETTE DES COMMUNES* », du 29 juillet, on y lit comment le gouvernement a prétendu que tout ceci n'existait pas et comment il a fallu qu'un syndicat de salariés publie l'information pour que « *LE FIGARO* » puis « *LA GAZETTE DES COMMUNES* » puissent finalement nous informer du contenu du rapport Dans quel pays est-t-on où des lois se préparent en catimini et à l'insu des citoyens ? Où est la République, où est la démocratie quand on veut faire des communes des coquilles vides ? En ce qui me concerne, dans la situation de crise institutionnelle que nous vivons, je suis partisan à titre personnel d'une Assemblée Constituante.

Notes :

André LAIGNEL (*) : maire d'Issoudun, Vice-président de l'Association des maires de France (AMF)

Compétence « *EAU ET ASSAINISSEMENT* » (**) Dans l'état actuel de la loi elle serait en effet transférée obligatoirement aux communautés à compter de 2026.

Jean-François DEBAT (***) Président de l'immense Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse qui depuis le 13 janvier 2017 résulte de la fusion de 7 communautés de communes, regroupe 74 communes, et qui s'étend jusqu'à Hautecourt-Romanèche, la plus proche voisine de Serrières-sur-Ain.

CRISE DES INSTITUTIONS

C'est en l'absence du Président de la République que se sera donc déroulé le 101^{ème} congrès de l'AMF.

Mise à mort des communes et disparition des services publics (*) ont conduit à ce divorce entre les maires et un pouvoir exécutif qui s'est arrogé tous les droits, sous les présidences successives Sarkozy, Hollande, et Macron, y compris le droit d'imposer par un abus inouï d'autorité le regroupement forcé des intercommunalités et le « vidage » en règle du socle des compétences réservées aux communes.

NOUS PARLONS ICI DU VOLET INTERCOMMUNAL DE LA LOI NOTRE POUTANT REJETÉ PAR 83 % DES MAIRES . VOILÀ LE CHIFFRE QUI EXPLIQUE SON ABSENCE EN 2018, ALORS QUE LE PRÉSIDENT MACRON AVAIT POUTRANT DÉCLARÉ EN 2017 QU'IL Y SERAIT PRÉSENT CHAQUE ANNÉE.

Et si le divorce croissant entre l'exécutif et les élus municipaux est patent, que dire du divorce entre le Président et la majorité de la population.?

Face à la très grave crise actuelle des institutions dont le mouvement des gilets jaunes n'est que l'une des expressions (***), et à la demande de plusieurs administrés, le Maire a décidé d'ouvrir un cahier de doléances en mairie afin de recueillir vos réflexions et questions.

Si nous condamnons évidemment toutes les exactions commises à Paris comme dans d'autres villes par des casseurs, et aussi les violences commises de part et d'autres, notamment lors de mouvement des gilets jaunes, nous affirmons aussi que ce mouvement social spontané illustre une immense colère contre la distance que les pouvoirs politiques ont mis depuis des années, et plus particulièrement depuis le référendum de 2005, entre eux et le citoyen.

Cette colère doit être entendue dans les respects de la démocratie pour éviter le chaos !

Le public peut se présenter en mairie aux heures d'ouvertures. Afin que ce cahier soit transmis au gouvernement, il sera ensuite envoyé au Préfet de l'Ain, et aussi aux parlementaires de l'Ain, dont le député de la circonscription.

Notes :

(*) Rappelons encore qu'en quelques années on a vu disparaître dans notre secteur l'antenne DDE de Montréal la Cluse, la maternité de Poncin, la gendarmerie d'Izernore, la trésorerie de Poncin, la Communauté de Communes des Monts Berthand, le canton d'Izernore, et jusqu'au sous-préfet de Nantua !

(**) Fondée en 1907, l'Association des maires de France (AMF) est la seule association d'élus ayant une section dans tous les départements accueillant les Maires sans discrimination liée à la taille de la commune ou au parti politique auquel appartient le maire. La quasi-totalité des 35 000 maires en fait aujourd'hui partie. Les Présidents de la République successifs avaient toujours tenu à être présents à chaque congrès, ceci jusqu'à François Hollande et Emmanuel Macron cette année

(***) On a beaucoup parlé dans les médias des gilets jaunes, mais beaucoup moins, par exemple du nombre de suicides d'agriculteurs dans certains départements, ou les milliers de grèves de salariés chaque année durant la dernière période.

**UN CAHIER DE DOLEANCES
EST OUVERT EN MAIRIE**

L'AFP AUTORISÉE

Le 25 janvier, s'est tenue notre assemblée générale, après le rapport moral, la présentation des comptes annuels laisse apparaître un résultat de clôture au 31-12-2017 en fonctionnement de 4 652.063 € et de 7 555.56 € en investissement.

Le Président a remercié chaleureusement Delphine Gudin de la SEMA (Société d'Économie Montagnarde de l'Ain) pour son dévouement dans la création de l'AFP, appelée à d'autres fonctions à la SEMA. Un cadeau lui a été remis.

Il est à noter la progression des zones entretenues en particulier une de celles de Damien Mermety, par la pose de clôtures et barbelés à Sonthonnax Nord et Jean François Humbert qui a débroussaillé en grande partie la zone de Malaval, malgré quelques réserves de sa part.

Et, grâce aux bénéfices de notre marche gourmande 2017, nous avons pu financer le débroussaillage d'environ 2 hectares sur la nouvelle zone à Merpuis « Lavoir », attribuée à Harmony Lefaucheur. Merci aux Écuries du Bugey de nous avoir rétrocédé quelques parcelles.

La marche gourmande a eu lieu le 2 septembre sous un soleil radieux avec 2 nouveaux parcours

La troisième édition a attiré de nouveaux marcheurs. Le repas « coq au vin » à la salle polyvalente a été animé par Arnaud. Un grand Merci à lui et aux bénévoles qui sont la clé de notre réussite.

Aussi, je vous donne rendez-vous d'ores et déjà le samedi 7 septembre pour notre 4^{ème} édition. Cette année, nous avons inscrit la marche sur le calendrier du comité départemental des randonnées dans l'Ain.

Lors d'une réunion à la SEMA, Monsieur Proton, représentant les présidents des APF de l'Ain au sein de la SEMA a mis en place une souscription d'une assurance collective via la SEMA auprès de GROUPAMA. Le montant pour notre APFa de Serrières est de 54 € soit 45 centimes à l'hectare. Nous avons donc résilié notre assurance individuelle et Groupama a procédé au remboursement de notre cotisation.



Gérard PUPUNAT, Président

COMITÉ DES FÊTES DE SERRIÈRES-SUR-AIN

APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2018

L'Assemblée Générale 2018 s'est tenue le 25 mai 2018, au four de Serrières chef lieu, et à la suite de l'édition annuelle de notre fête des voisins - ronde des 4 fours.

Le conseil d'administration sortant qui, statutairement, comporte 9 membres et qui avait été élu lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 2017 était composé ainsi : Arbez Marie-Juliette, secrétaire, Bardet Yves, trésorier, Boulmé Jean-Michel, Président, et de Rolly Sandrine, Bardet Christian,, Bataille Jérémy, Mauchamp Hélène, Brohet Thierry et Jones Declan. Hélène Mauchamp avait donné sa démission en cours de mandat.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2018 qui s'est déroulée sous le beau temps et de manière fort conviviale au four de Serrières chef lieu, les 6 sortants présents ont accepté de reconduire leur candidature au conseil d'administration, Arbez Marie-Juliette acceptant de poursuivre dans sa fonction de secrétaire et Bardet Yves dans celle de trésorier tandis que Boulmé Jean-Michel a annoncé, qu'âgé maintenant de 71 ans, il trouvait judicieux laisser l'organisation des fêtes à des plus jeunes, et démissionnait de son poste de Président Font en conséquence actuellement partie du CA les 6 membres de l'association qui suivent : Arbez Marie-Juliett, Bardet Yves, Brohet Thierry, ainsi que, au titre du conseil municipal, Boulmé Jean-Michel, Bardet Christian et Bataille Jérémy Les 2 membres sortant qui étaient absents Rolly Sandrine & Jones Declan avaient été reconduits sauf opposition ultérieure de leur part. Il manquait donc un autre volontaire pour compléter à 9 membres ainsi que le prévoient les statuts ...

ET SURTOUT À TROUVER UN VOLONTAIRE POUR ACCEPTER LE POSTE DE PRÉSIDENT.

Nous avons lors de cette AG enregistré une excellente nouvelle : grâce à Gérard Pupunat, Président de l'AFP, et conformément à un souhait de toujours de notre comité des fêtes, les membres de plusieurs associations de notre commune vont s'associer pour organiser la fête du lac du 28 juillet 2018 : les pêcheurs, l'AFP autorisée et notre comité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OUVERTE À TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE EN MAIRIE, LE VENDREDI 29 MARS 2019 À 20 h **Ordre du jour : Renouvellement du conseil d'Administration, projets 2019**

SAMEDI 25 MAI 2018 C'ÉTAIT LA RONDE DES 4 FOURS, NOTRE FÊTE DES VOISINS

Samedi 25 mai 2017, c'était la ronde des 4 fours. Cette année, c'est le four banal au four de Serrières chef lieu qui a été allumé comme chaque année par Gérard et Paul.

Après Merpuis en 2016, Malaval en 2017, et Serrières chef lieu en 2018, vivement l'édition 2019, qui se déroulera donc en principe à Sonthonnax-le-Vignoble comme en 2015 .

SAMEDI 28 JUILLET 2018 LA FÊTE DU LAC A RÉUNI BEAUCOUP DE MONDE SUR LA PLAGE DE MERPUIS

Après des années de vaches maigres, le samedi, 28 juillet les conditions ont été idéales pour les nombreux spectateurs qui ont fait le déplacement pour apprécier le feu d'artifice qui a de nouveau conclu la Fête du lac.

Comme l'a écrit le journaliste du journal « Le Progrès » :
« tiré du milieu de la rivière, entre la plage de Merpuis et l'île Chambod, le feu reflétait ses gerbes multicolores à la surface de l'eau. Les falaises voisines faisaient écho à la musique et aux explosions. Les visiteurs se sont pressés autour des barbecues où mijotaient merguez et saucisses. Les enfants s'en sont donnés à cœur joie sur les structures gonflables. »

Participant au service de la buvette, Christian Bardet, maire de la commune, a précisé : « Cette année les sociétés locales - comité des fêtes, Association foncière pastorale et Société de pêche - se sont mobilisées, ensemble, pour organiser et assurer le succès de la fête. »

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pour le centenaire de l'armistice de 14/18, Mauricette PUPUNAT a eu la gentillesse de recenser tous les noms, grade, date et lieu de décès des soldats de la commune Mort pour la France



COMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AMITIÉ ET CONVIVALITÉ ENTRE GENERATIONS POUR LE NOËL DU CCAS

Samedi 15 décembre 2018, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de Serrières-sur-Ain ont accueilli les enfants et les séniors de la commune qui avaient répondu à l'invitation du CCAS pour un goûter de Noël intergénérationnel.

Directement venu du pôle nord, le père-noël aidé de son lutin a distribué des friandises et un bon d'achat aux plus jeunes. Et un colis gourmand a été remis aux séniors présents !



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE



La Diane de Serrières, la société de chasse comme à son habitude proposera une vente de galettes cuites au feu de bois le samedi 6 juillet,

Tout au long de la matinée, buvette
Venez nombreux !!



HISTOIRE DU PAVILLON DE LECTURE

Serrières, au top des destinations en 1867

Le Pavillon de lecture avait vue sur l'auberge au pied du pont.
Voici ce qu'en pense le Baron Achille RAVERAT en 1867 lorsqu'il décrit Serrières dans son ouvrage, les Vallées du Bugey :



« Les environs mériteraient d'être connus des artistes ; les bords de la rivière sont remarquables ; le Port surtout, avec le pont élégant, offre un tableau aussi gracieux que grandiose. Rien de plus pittoresque que l'aspect du moulin perché sur la falaise escarpée, et de sa grande roue animée par la jolie cascade que forme le bief de Malval en tombant dans la rivière d'Ain. Que les artistes ne craignent point de venir s'établir ici ; ils seront les bienvenus dans l'auberge tenue par l'excellente Demoiselle Secrétan, dont les manières et la conversation diffèrent totalement de celles de la plupart des aubergistes de village »

Le Bugey, palette des peintres



Henri BIDAULT, Les moutons,
salle des mariages de Rossillon.

Les artistes ? Il est vrai que le Bugey a séduit les peintres du XIX^e siècle. Les paysagistes romantiques ont installé leur chevalet (invention du tube de peinture en 1841) dans les villages au bord des eaux grondantes ou mélancoliques du Rhône, de l'Ain ou de la Valserine. Le chemin de fer commence à serpenter dans nos montagnes, l'école de Barbizon (Corot, Courbet, Millet ...) inspire de nombreux artistes lyonnais, qui créent l'école de Rossillon (Bas Bugey) : Paul et Hippolyte FLANDRIN, Henri BIDAULT, Adolphe APPIAN, Léon DALLEMAGNE, François RAVIER ... Tous sillonnent le Bugey du Nord au Sud, et l'inscrivent dans l'histoire de l'art.

Suivez leurs traces, les chemins vous mèneront d'un pavillon de lecture mystérieux à des terres escarpées, verdoyantes et sévères, ourlées d'eaux vert émeraude et fraîches. Bonne balade !

Karine BRUNET-CASTELAIN, août 2018



HISTOIRE DU PAVILLON DE LECTURE

Le mystérieux Pavillon de Lecture de Serrières-sur-Ain



Son nom a traversé les âges mais ses origines demeurent encore inconnues : quand a-t-il été construit et par qui ? Quelles étaient ses fonctions ?

« indubitablement une construction romantique au-dessus des gorges de l'Ain et d'un gracieux pont suspendu »

Un pavillon de lecture, une folie ?

Sur les cartes et cadastres, il ne figure pas toujours (l'actuel cadastre que l'on trouve en ligne l'ignore ...), mais le cadastre napoléonien a dessiné une toute petite construction... Il y a un « F »

calligraphié à l'encre noire à côté de la construction. « F » ??? peut-être comme « Folie » ??? Oui, les « folies », ces petites constructions d'été qui fleurissent en cette fin de XVIII^e siècle s'enorgueillissent de noms évocateurs : fabrique de jardin, observatoire, belvédère, rotonde, pavillon de thé, d'amour ou de chasse ... une salle unique, une toiture qui rappelle la tente du seigneur en campagne ... un site remarquable, une falaise, une rivière, un attrait romantique pour le paysage grandiose ... Le pavillon de lecture de Serrières sur Ain est indubitablement une construction romantique, peut-être bien du XIX^e siècle alors. XVIII^e ou XIX^e siècle, qu'importe,

le Pavillon de lecture est remarquablement situé au-dessus des gorges de l'Ain et de son pont suspendu.

Un pont suspendu en 1834



C'actuel pont, entre audace et légèreté, date de 1959-1960. lorsque la vallée est transformée par le lac de retenue du barrage d'Allement.

Avant la construction du barrage d'Allement en 1960 et l'enneigement de la vallée en 1961, la rivière était un obstacle réel, impétueuse, soumise à des crues violentes, lardée d'îlots et de bancs de sable traîtres, navigable uniquement dans le sens de la descente vers Lyon. L'ancien bac à traîle était bien dangereux et son implantation rappelle l'étymologie de Serrières : du latin « serrare » : serrer, Serrières est donc un rétrécissement des gorges de l'Ain, mais aussi une « serrure », un rétrécissement d'où l'on pouvait contrôler les passages. Il y avait une maison forte (jusqu'à la Révolution) et un Port à Serrières. La construction du pont suspendu en 1834, symbole de l'ère moderne et du Progrès, vient ennoblir la nouvelle commune de Serrières sur Ain, séparée de Leyssard en 1830.

AINSI VA LA VIE À SERRIÈRES SUR AIN

NOS DEUILS

COMBET Daniel
16 août

Raymonde BARDET
26 février



Raymonde OLLIET
date ?



Deux cérémonies ont lieu chaque année à 10 h 45, le 8 mai et le 11 novembre en mémoire des enfants de Serrières sur Ain morts à la guerre.

SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX PROCHES FAMILLES

FÉLICITATIONS AUX JEUNES ÉPOUX

LOPEZ Aurélie et PUTIN Maxime se sont unis le 8 septembre



ILS ONT QUITTÉ LA COMMUNE

Antoine CIPOLLA
André REVEL
Eliane CUSIN
René MILLET
Françoise THOMAS
Fabien PARMENTIER
Maxime et Aurélie LOPEZ

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

Willy BADET, Juliette LATOUR et leurs enfants Axelle et Sarah
Mélène PELLUS et François SACCHINELLI
Alexandre HERNANDEZ MOYA
Alexandre ROMEO
Léa CHAPUIS
Jacques-Patrick CUYPERS
Jean Malo GARCIA
Florian STEINEBACH
Mathieu LACHENAL

VOUS VENEZ DE VOUS INSTALLER, N'OUBLIEZ PAS DE VOUS PRÉSENTER EN MAIRIE

FÉLICITATIONS AUX JEUNES PARENTS BONHEUR, JOIE, ET GAÏETÉ AU NOUVEAU NÉ :



le 28 août est né Dimitri BATAILLE

Fils De

BATAILLE Jérémie et de FIGUERES Amélie

INFORMATIONS COMMUNALES

RAPPEL D'UNE RÈGLE FONDAMENTALE D'URBANISME

Vous voulez construire, démolir, aménager un grenier, travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment, rénover votre toiture, poser un velux, créer un abri de jardin, une clôture ?

VOUS DEVEZ DÉCLARER VOTRE PROJET AU MOYEN D'UN FORMULAIRE DISPONIBLE EN MAIRIE

EN CAS DE DOUTE, LA SECRETAIRE SE TIENT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ORIENTER DANS VOS REALISATIONS

FOURRIERE ANIMALE

La commune a souscrit un contrat de prestations de services auprès de la société SACPA Chenil pour la capture, le ramassage, et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ainsi que pour le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale



PARTICIPATION CITOYENNE : < *Devenir acteur de sa sécurité* >

Notre commune, relativement préservée jusqu'à présent de la petite délinquance (cambriolages et incivilités), a vu son chiffre fortement augmenter en 2018. C'est pourquoi le conseil municipal lors de sa séance du 10 décembre 2018 a reçu en mairie les gendarmes PERRET (major) et RUFFE (notre référent) pour une présentation du dispositif participation citoyenne. La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants de notre commune et de les associer à la protection de leur environnement.

Elle n'a **surtout pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie**. Très encadrée, cette démarche consiste en une remontée d'informations par des habitants appelés référents volontaires, 1 à 2 par hameau.

Cette démarche vient conforter les moyens de sécurité déjà mis en œuvre et comporte 3 objectifs :

- établir un lien entre les habitants, les élus et la gendarmerie
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance
- renforcer la tranquillité des habitants et générer des solidarités de voisinage

Rappelons que la gendarmerie de proximité d'Izernore a disparu. Cette démarche a donc reçu l'approbation du conseil municipal et vous sera présentée en détail par la gendarmerie à l'occasion d'une prochaine réunion publique.

RENEGOCIATION DE NOS ASSURANCES

Comme expliqué en page 9 de notre bulletin municipal, nous avons obtenu une réduction de 5213€/an de notre contribution au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement de l'Île Chambod (SMAE) mais ce n'est pas la seule économie que va enregistrer notre budget de fonctionnement. En effet, nous avons réussi à obtenir une diminution de 2 500 € par an sur nos cotisations assurances en adhérant à la société d'assurances mutuelle "SMAEL Assurances"

Pour davantage d'information, sachez que La Société De Mutuelles D'assurance Des Collectivités Locales ("SMAEL Assurances") a été créée en 1974 avec René Gaillard, maire de Niort, comme Président-fondateur.

Une trentaine d'années plus tard, en 2003 cette mutuelle a établi un partenariat de distribution avec le Crédit agricole qui en 2005 s'est ouvert aux associations : c'est ainsi que depuis sa création en 2014 notre comité des fêtes, sur une suggestion de l'agence du Crédit Agricole de PONCIN, était déjà assuré auprès de la SMAEL.

VOYAGE SOUTERRAIN DE L'EAU EN MILIEU KARSTIQUE

Le dimanche 13 janvier au matin notre bief de Fontaine Noire a fait l'objet d'une alerte pollution auprès de la gendarmerie de Nantua. Les gendarmes se sont montrés très inquiets après avoir appris l'existence d'un torrent devenu tout vert. Il a fallu que le Maire les rassure en leur annonçant que c'était là le résultat d'une analyse depuis Challes la Montagne avec, comme traceur, de la fluorescéine. Le Maire en a profité pour prendre quelques photographies publiées ici. Sur l'une des images on voit très bien que seule la résurgence est colorée.

C'était le second essai de traçage avec une dose de fluorescéine plus importante que la première fois déversée dans le gouffre de Cizod (Commune de Challes-la-Montagne) le 3 janvier, soit 9 jours avant la pseudo alerta à la pollution.

Le journal Le Progrès, dans son édition du 06/01/2019, à la rubrique : " CHALLES-LA-MONTAGNE ENVIRONNEMENT" et sous le titre : Le second traçage des eaux souterraines apporte des confirmations annonçait déjà ce qui suit :

En mai 2018, la Compagnie de prospection géophysique française (CPGF) était mandatée afin de procéder au traçage des eaux souterraines du gouffre de Cizod, en vue de l'implantation d'une station d'épuration.

« Il ne s'agit que d'un projet, précise Marie Christine Cuturier, la maire. S'il devait se concrétiser, nous nous devons de passer par cette étude, à la demande de l'agence régionale de santé (ARS). »

Jeudi, la commune a commandé une seconde opération de traçage par colorant afin de confirmer les premiers résultats, tout en apportant de nouvelles données. « Le colorant, de la fluorescéine, ne présente aucun danger pour la faune et la flore. Le produit s'estompera rapidement de lui-même sans laisser de traces », rassure Romain Benoît, hydrogéologue en charge du dossier pour la CPGF.

« Nous n'avons relevé de résurgences du colorant qu'à Serrières-sur-Ain, à Noire-Fontaine, poursuit l'expert. Avant de donner son aval à la construction d'une station, l'ARS nous demande de confirmer les premiers résultats, ainsi que de lui fournir plus de données techniques. Il s'agit notamment d'évaluer la vitesse de restitution du traceur et le taux de restitution. En revanche, nous ne pouvons évaluer la distance souterraine entre l'entrée du gouffre et Noire-Fontaine. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'à vol d'oiseau, il y a 2,2 km entre ces deux points. Nous avons installé une sonde qui nous permettra d'effectuer des relevés toutes les cinq minutes, et donc de récolter des informations d'une précision incontestable. Le suivi de la restitution se fera sur soixante jours. »

FONTAINE NOIRE EN COULEUR



AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLU EN 2018, MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION

LES CONSÉQUENCES DE LA CADUCITÉ DU POS EXPLIQUÉES PAR UN EXEMPLE RÉEL

Une loi nationale a supprimé tous les POS des communes sur le territoire national à partir du 27 mars 2017. Comme tous les POS, celui de Serrières-sur-Ain est donc devenu caduc. De ce fait, le territoire de la commune est soumis aux dispositions du **Règlement National d'Urbanisme** (RNU) jusqu'à ce que le PLU soit exécutoire. Cette caducité du POS implique deux conséquences. La première a trait aux règles d'urbanisme applicables sur le territoire communal. La seconde concerne la procédure de délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir) et les déclarations préalables :

1°) Les autorisations et certificats d'urbanisme sont délivrés au regard du RNU. En dehors des exceptions prévues par le code de l'urbanisme, les constructions ne pourront donc être autorisées que dans les parties urbanisées et en continuité de l'urbanisation existante (commune en zone de montagne).

2°) En ce qui concerne la délivrance des déclarations préalables et des diverses autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) chaque demande doit faire l'objet d'un **avis conforme** du préfet (application de l'article L. 422-5 du code de l'urbanisme).

Voici ce que cela signifie concrètement à travers l'examen d'un exemple réel : vous demandez comme auparavant un permis de construire en mairie. Le maire, respectueux des lois que nous subissons, donne un avis favorable. Il estime en effet que le tènement sur lequel se situe votre projet est en continuité de l'urbanisation existante puisque il se trouve à **moins de 40 m** du plus proche tènement déjà construit sur le hameau de Merpuis. Mais comme la loi n'a pas chiffré la distance minimum en-dessous de laquelle il y aurait continuité, nous sommes dans le domaine de l'arbitraire le plus total, et il est parfaitement possible que le Préfet donne un avis non conforme à celui du Maire. Et le Maire ne pourra pas en définitive donner un avis différent de celui du Préfet.

Autant dire qu'on assiste à un véritable détournement de vocabulaire puisque ce qu'on nomme dans la loi « avis conforme du Préfet » est en réalité une décision du Préfet qui s'impose autoritairement au Maire !

Dans l'exemple qui précède, le service de la Préfecture concerné, celui de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a, par délégation du Préfet, donné un avis non conforme à celui du maire, donc un avis refusant le permis de construire. Et seul le Préfet en personne a désormais le pouvoir de modifier l'avis du service de la DDT.

Comme la DDT a, dans la lettre recommandée reçue en mairie, appuyé son refus du permis par un **argument erroné selon lequel la distance entre les 2 tènements serait supérieure à 50 m**, la Commune de Serrières-sur-Ain vient d'envoyer au Préfet par lettre recommandée avec accusé de réception un recours gracieux. Nous lui demandons de réviser l'avis que le service de la DDT a formulé en son nom. Nous sommes persuadés que le Préfet tiendra compte de nos arguments.

La question est tellement importante pour la commune que, si contre toute attente l'avis du Préfet restait négatif, que ce refus soit implicite ou explicite, la Commune serait bien décidée, dans ce cas (à vrai dire fort peu probable) à faire valoir ses droits auprès du Tribunal Administratif par un recours contentieux.

LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Rappelons d'abord que la commune de Serrières-sur-Ain a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 12 février 2015 : La législation nouvelle l'y obligeait bien que notre POS ne soit lui-même âgé que de 15 ans.

Depuis le 14 octobre 2016 la commune de Serrières-sur-Ain a donc poursuivi l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les réunions de travail de la commission mise en place se sont suivies à un rythme quasiment mensuel avec notre urbaniste Agnès DALLY MARTIN.

La commission chargée de travailler sur le PLU a finalisé le « PADD », ou « Projet d'Aménagement et de Développement Durables », document qui contient les orientations générales que se fixent les élus, dans le cadre très restrictif d'une réglementation étatique contraignante qui nous est imposée, en matière d'urbanisme pour les prochaines années

Elle travaille actuellement à une première approche de la traduction de ces orientations dans le Règlement graphique (le plan de zonage) et le Règlement écrit.

La concertation avec la population est envisagée par la municipalité de la manière suivante :

- 1°) Articles dans le bulletin municipal
- 2°) Deux réunions publiques au minimum
- 3°) Dossier à la disposition du public permettant de comprendre l'avancée du travail
- 4°) Mise à disposition du public d'un cahier destiné aux observations de toute personne intéressée (réflexion d'ordre général sur l'avenir de la commune et **non pas à propos de doléances personnelles**)
- 5°) Exposition publique avant l'arrêt du PLU.

La concertation a pour objet d'intégrer la population à la réflexion globale sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce PLU synthétisera la politique que les élus vont retenir en matière d'urbanisme, dans le cadre qui leur est fixé par la loi. Les réunions publiques concerneront donc **la politique globale de la commune**, et non des questions d'intérêt privé.

D'une durée d'environ une heure et demi, avec un temps d'échange, la première réunion publique permettra de présenter ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme, la méthode et le cadre de travail, les incidences d'un PLU.

**CETTE PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE AURA
LIEU LE 15 FÉVRIER 2019. UNE
INFORMATION PRÉCISE VOUS SERA
COMMUNIQUÉE.**

INFORMATIONS SUPRACOMMUNALES

POURQUOI CES 3 PAGES D'INFORMATIONS SUPRACOMMUNALES ?

Rappelons avant toute chose que le conseil municipal de Serrières-sur-Ain défend l'intercommunalité libre, celle qui consiste à se mettre à plusieurs pour réaliser ce qu'une commune ne peut pas faire seule, grâce à une coopération « entre » communes. Mais nous dénonçons la supracommunalité, qui nous est malheureusement imposée de manière toujours plus autoritaire, gouvernement après gouvernement

CECI ÉTANT DIT VOUS TROUVEREZ ICI QUELQUES INFORMATIONS QUI VOUS CONCERNENT MAIS DONT VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

MISE EN PLACE DU RÉPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (R E U) PROCÉDURE SIMPLIFIÉE POUR LES ÉLECTEURS

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 modifie les modalités d'inscriptions sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

2019 : étant l'année transitoire la date limite d'inscription pour voter au scrutin des européennes est fixée au 31 mars 2019.

2020 : les conditions d'inscriptions élargies *

Possibilité de s'inscrire toute l'année et jusqu'au 6ème vendredi précédent le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1

Vous réalisez vos démarches sur le site : <https://www.service-public.fr>

DÉMARCHES EN PRÉFECTURE

Depuis le mois de novembre 2017 si vous avez besoin de demander un permis de conduire, de connaître le solde de vos points, d'acheter ou vendre un véhicule, d'obtenir un passeport ou une carte d'identité, **toutes ces démarches et bien d'autres ne peuvent plus être réalisées grâce à un contact humain avec un fonctionnaire mais doivent l'être par Internet sur :**

<https://ants.gouv.fr/>

Note : L'acronyme ANTS désigne l'
« **Agence Nationale des Titres Sécurisés** »

Rappel

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles comme les jeunes hommes doivent désormais se faire recenser **lorsqu'ils atteignent l'âge de 16 ans**, c'est maintenant la loi.

Un certificat de recensement sera obligatoire pour de nombreuses démarches telles que passer son permis, ou pour passer son bac, et dans bien d'autres cas.

Jeunes gens, il vous suffira de vous munir du livret de famille de vos parents et de vous présenter en mairie.

Rappel

O P A H (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)

L'étude confiée au bureau d'études SOLIHA fait suite à celle de 2011 à 2015 et s'inscrit dans la stratégie d'attractivité de la CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon. Elle concerne la réhabilitation de logements existants. Cette action intercommunale permet d'obtenir un accompagnement technique et éventuellement des subventions (point soumis à des conditions de ressources) pour rénover les logements.

Voir la plaquette distribuée avec ce journal :

« **NOUVEAU PROGRAMME OPAH 2018 – 2020** »

Cette plaquette vous indiquera les différents contacts indispensables : internet, mails et téléphones.

Rappel

INFORMATIONS SUPRACOMMUNALES

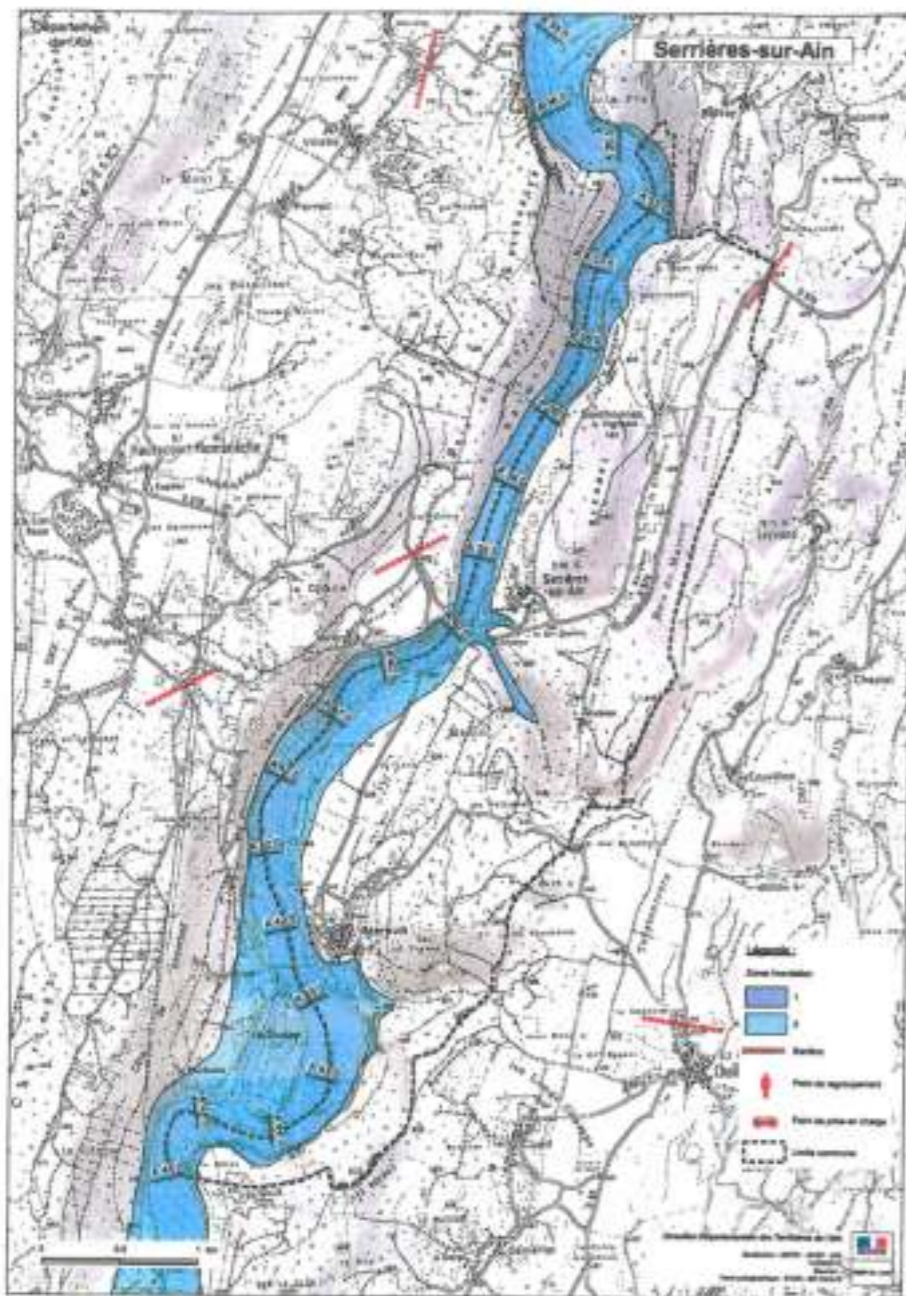
LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EST CONSULTABLE EN MAIRIE

De par la loi, en matières de sécurité civile, le Maire doit garantir la sécurité de ses concitoyens, au titre de ses pouvoirs de police. Il lui incombe donc de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en vigilance et alerter les habitants en cas de danger avéré, d'assurer leur protection et de rendre compte de cette mission au préfet.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un des outils d'aide à la décision du Maire pour faire face à toute crise

L'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde permet d'établir :

- Un diagnostic des risques prévisibles,
- Un inventaire des moyens humains et matériels,
- Une organisation de gestion de crise,
- Un règlement d'emploi des moyens d'alerte, de soutien et d'accueil des populations,



Concernant notre commune, l'un des risques majeurs serait par exemple la rupture (qu'on espère fort peu probable) du barrage de Vouglans

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EST CONSULTABLE EN MAIRIE.

IL EST SUSCEPTIBLE D'AMÉLIORATIONS.

CHAQUE CITOYEN EST INVITÉ À LE CONSULTER ET À DONNER SES REMARQUES ÉVENTUELLES.

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE L'ÎLE CHAMBOD (SMAE) ...

FINANCEMENT DE L'ÎLE CHAMBOD : UNE ÉCONOMIE ANNUELLE DE 5213 € POUR NOTRE COMMUNE

Dans une rubrique de la page 9 du journal n°17 de notre commune, nous faisons part de notre mauvaise humeur en train de se transformer en colère à propos de notre contribution pour le SMAE. En effet, cette contribution avait été fixée à la somme exorbitante de 8 000 €, suite à la disparition de notre Communauté de Communes des Monts Berthiard (CCMB).

NOS DOLÉANCES ONT FINALEMENT ÉTÉ PRIS EN COMPTE.

Nous avons rédigé en début d'année, un courrier de synthèse et un tableau d'historique des contributions au président Thierry Dupuy de notre nouvelle communauté, la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC). Nous avons bien enregistré l'appui de Clotilde Fournier, présidente du SMAE, comme le mutisme total de la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse) résolument muette malgré nos relances. Et, c'est finalement une décision politique au sein de la CCRAPC qui a permis de mettre un terme à cette situation insupportable avec une proposition plus raisonnable de contribution de notre commune.

Désormais, au lieu de contribuer à hauteur de 8000 € pour le SMAE, notre commune ne participera plus qu'à hauteur de 2787 €, ce qui était la participation de Serrières sur Ain au SMAE avant le transfert de la compétence tourisme à la CCMB (Communauté de Communes des Monts Berthiard) intervenu en 2004

SOIT UN GAIN ANNUEL POUR NOTRE COMMUNE DE 5213 € !

« La Belle Endormie »



LE DEVENIR DE L'ÎLE CHAMBOD

Concernant maintenant le devenir de l'Île Chambod, un comité de pilotage a été constitué début 2018 et se compose des principaux acteurs de ce site.

L'Île Chambod fait maintenant partie des objectifs du livre blanc du tourisme du département de l'Ain. Et un retour d'étude a mis en évidence ses points faibles et ses points forts.

Les points faibles recensés ont été le manque de clubs porteurs, une saison uniquement estivale, et surtout l'UDPA (Union Départementale de Plein Air) qui n'a plus sa place au sud de l'île.

Les points forts sont principalement le caractère sauvage et naturel de ce site magnifiquement positionné au début des gorges de l'Ain, site pas assez reconnu pour ses paysages somptueux.

Suite à cette étude, la convention avec l'UDPA n'a pas été renouvelée. S'adressant à un public départemental, cette structure aurait en effet dû, en bonne logique, être financée uniquement par le département et non par les communes riveraines du site.

Autres nouvelles : les bureaux du SMAE ont été transférés sur l'île et les premiers retours du COPIL (comité de pilotage) coordonnées par AINTOURISME avec l'appui de compétences externes sont très encourageants pour espérer, courant 2019, un début de requalification touristique de ce site surnommé « La Belle Endormie »

Par Christian Bardet